

PG/MS.

DECRET DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

N° 103 /PCM/MI.

SOMMAIRE :

NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE

VU la Loi N°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N°59/16 ALD. du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU la Décision N°13/PCM/MI. du 12 Janvier 1959 nommant Monsieur PERNON, Chef de la Subdivision Centrale d'Abomey ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET

- + + + + -

ARTICLE 1°.-Monsieur PERNON Maurice, Attaché de la F.O.M. 1ère classe 2ème échelon, précédemment Chef de la Subdivision Centrale d'ABOMEY, est nommé Adjoint au Commandant de Cercle d'ABOMEY.-

-Il assurera cumulativement avec ses fonctions, l'intérim du Cercle d'ABOMEY ;

ARTICLE 2°.-Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PORTO-NOVO, LE 20 AVRIL 1960

M. ROUNA.

H. MAGA

.....I
.....I
SAIRE....I
.....5
(.....15
O.....2
.....I
.....I
.....I